

De : [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)
À :
Objet : RE: 200865974_TR: Localisation des carrières et sablières à SADM
Date : 4 juillet 2024 11:04:00
Pièces jointes : [1978-11-30_CA.pdf](#)
[image001.png](#)
[Avis de recours_2020.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mars dernier, concernant la carrière Marcel Lepage.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca





Sainte-Foy, le 30 novembre 1978

S.A.F. Construction (1973) Inc.

art. 53-54

A l'attention de: Monsieur Jean Giguère, ing.

OBJET: Certificat d'autorisation
pour l'exploitation d'une
carrière dans le canton
Tourelle, Comté Gaspé-
Ouest

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 6 novembre 1978, je vous annonce que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49), j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur le lot 39, rang II, municipalité de St-Joachim de Tourelle, Canton Tourelle, Comté Gaspé-Ouest et peuvent être décrits sommairement comme suit:

Nouvelle exploitation d'une carrière d'une durée de 1 mois. L'exploitation se fera totalement au-dessus de la nappe phréatique sur une superficie de ^{art. 23-24} mètres carrés; l'épaisseur moyenne à exploiter sera de 10 mètres. La distance de l'aire d'exploitation sera à: plus de 600 mètres d'une zone résidentielle, commerciale ou mixte; plus de 600 mètres de l'habitation la plus rapprochée; 400 mètres de tout cours d'eau; 600 mètres du lac le plus rapproché; plus de 1000 mètres de toute source d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal; 200 mètres de la voie publique la plus rapprochée. La voie d'accès menant à la carrière sera située à 600 mètres de l'habitation la plus rapprochée. Le mode d'extraction se fera par défoncement avec bélier mécanique. Le bois de valeur commerciale sera coupé et mis en piles. A la fin des travaux, l'aire d'exploitation incluant la surface d'entreposage sera nettoyée de tous débris et nivelée. Un adoucissement du talus sera fait de façon à ce qu'il n'y ait aucune pente abrupte.

Le tout tel que représenté dans le formulaire de demande d'autorisation signé le 16 octobre 1978 par M. Jean Giguère, ing. suivant les documents accompagnant cette demande et suite aux informations supplémentaires reçues les 9, 15 et 24 novembre 1978.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et devront être terminés au plus tard le 31 décembre 1978. Vous devrez de plus avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi et tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux dispositions susmentionnées et toute modification éventuelle à ce projet doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

.../2



La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Services de protection de l'environnement

ORIGINAL SIGNÉ PAR
JEAN ROY

Gilles Jolicoeur, Ing. M. Sc.

c.c.: Municipalité de St-Joachim de Tourelle
Att.: Monsieur Valère St-Laurent
Sec. Trés.

Services en territoire
Att.: Monsieur Rosaire St-Laurent
Inspecteur

Cabinet du Ministre
Att.: Mlle Louise Gagnon

Sûreté du Québec
Att.: Sergent Robert Morand

/hj